



Numéro national :



Numéro d'article :



Ledeberg, le 4 août 2020

Madame  , Monsieur 

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle**<sup>1</sup> à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2019** (exercice d'imposition 2020). Nous avons calculé que votre solde est nul. Vous ne devez donc pas payer d'impôt supplémentaire et vous ne recevrez aucun remboursement.

Résultat du calcul :

€ 0,00

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce résultat, vous pouvez prendre contact avec votre bureau de taxation ou introduire une réclamation. Vous trouverez plus d'informations au verso de ce courrier.

**Conservez** soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via [MyMinfin.be](https://www.myminf.be).

<sup>1</sup> Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

## Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

### Générales

#### Fin.belgium.be

- **Info ?** Voir "Particuliers" > "Déclaration d'impôts"
- **Formulaire de contact ?** Voir "Contact"

#### Contact Center : 0257 257 57

Tous les jours ouvrables  
entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

### Païement

Votre Infocenter Gent  
(ou l'Infocenter de votre choix à rechercher sur fin.belgium.be > "Bureaux")

Gaston Crommenlaan 6 B 109  
9050 Ledeborg

[tiricoost-vlaanderen@minfin.fed.be](mailto:tiricoost-vlaanderen@minfin.fed.be)

Tél. : 0257 257 57 (Contact Center)

Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

### Calcul

Votre bureau de taxation  
Centre  
PARTICULIEREN GENT

Tél. : 0257 920 30

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article ( [REDACTED] ) et votre numéro national ( [REDACTED] ).

## Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

### Erreurs et omissions simples ?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

### Contestations fondamentales ?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois<sup>1</sup> :

- soit via **MyMinfin.be**
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à :  
PARTICULIEREN GENT - Gaston Crommenlaan 6 B 501, 9050 Gent
  - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
  - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
  - en mentionnant :
    - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
    - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
    - le numéro d'article ( [REDACTED] ), la commune ( [REDACTED] ).

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - [conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be](mailto:conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be) - [www.conciliationfiscale.be](http://www.conciliationfiscale.be)

### Délai de réclamation expiré ?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans<sup>2</sup>. Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).

<sup>1</sup> À partir du 3<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit le 04/08/2020, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

<sup>2</sup> À partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

**Résumé**

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.  
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

**Données déclaration**

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1002		1028		2028	
<b>Données administratives</b>					
1061		1084		1086	
1090		2086			

**RESULTAT DU CALCUL**

Solde	€ 0,00		
Taux moyen d'imposition (%)		0,0	0,0

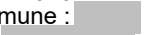

**DETAIL DU CALCUL**


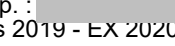
**Détermination des revenus imposables**

Revenu imposable globalement

**CALCUL DE L'IMPOSITION**

Quotités exemptées				
- montant de base				
Impôt de base				
<hr/>				
Principal sur rev. impos. globalement				
Principal total sur				
rev. impos. globalement et distinctement				
IMPOT FEDERAL				
Impôt Etat réduit				
	X	% =		
	X	% =		
IMPOT REGIONAL				
Impôt Régional				
	X	% =		
	X	% =		
IMPOT TOTAL				
Impôt Total				
SOLDE IMPOT FEDERAL				
Solde Impôt Fédéral				
SOLDE IMPOT REGIONAL				
Solde Impôt Régional				

Date d'exécutoire du rôle :  
3 août 2020  
Commune :   
Art. : 

N° nat. :   
N° Rép. :   
Revenus 2019 - EX 2020

**Détail du calcul (suite)**

Total Solde Impôt Fédéral  
Total Solde Impôt Régional  
S O L D E



Solde

€ 0,00

